

## 11. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le programme de mise en œuvre est composé de 13 fiches de mesures qui récapitulent les démarches à entreprendre par la commune, soit par thèmes, soit par secteur. Afin que ce programme soit réellement opérationnel, un lien est établi entre planification territoriale et planification financière. Ainsi, un tableau récapitulatif indique les montants nécessaires à la mise en œuvre des mesures, en fonction de trois horizons de réalisation : 2010-2011 (fin de l'actuelle législature), 2012-2015 et 2016-2019.

Les fiches de mesures :

### Chapitre 3 : Village

- 3-1 Gestion des zones à bâtir
- 3-2 Trame paysagère et biodiversité
- 3-3 Politique foncière
- 3-4 Espaces collectifs
- 3-5 Extension du village
- 3-6 Traversée de localité

### Chapitre 5 : Zones d'activités

- 5-1 ZIMEYSA

### Chapitre 7 : Milieux naturels, agriculture

- 7-1 Réseau de promenades
- 7-2 Relations entre exploitants agricoles, résidents et entreprises
- 7-3 Milieux naturels

### Chapitre 8 : Mobilités, réseaux de déplacement

- 8-1 Réseau cyclable

### Chapitre 9 : plan directeur des chemins pour piétons

- 9-1 Réseau piétonnier du village

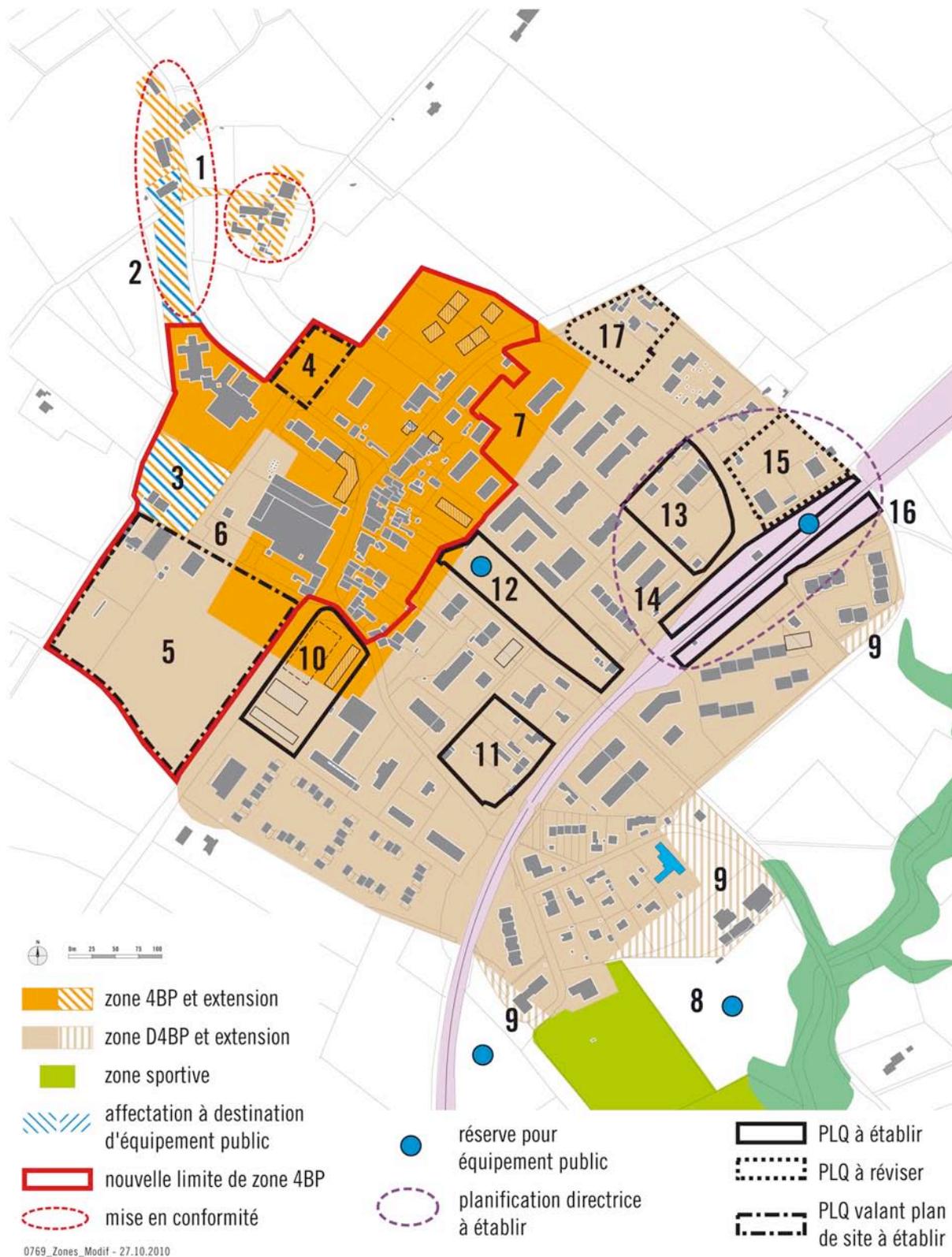
### Chapitre 10 : Environnement

- 10-1 Gestion de l'énergie

FICHE DE MESURES 3-1

ILLUSTRATIONS

Village de Satigny – Gestion des zones



Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 3-1****Village de Satigny – Gestion des zones**

Garantir un développement coordonné et de qualité.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3 + Annexe 1

**MESURES LIEES**

Fiches 3-2, 3-3, 3-5

**INSTANCES CONCERNEES****Initiative :**

CA + propriétaires

**Partenaires :**DGAT, DGM, DGNP, DAGE  
DGPS**Réalisation :**

CM

Conseil d'Etat (PLQ)

Grand Conseil (modification  
limites de zones)**DEMARCHES** (selon secteurs définis en plan)

1. Mise en zone 4BP des constructions existantes de Satigny-Dessus, sans possibilité de nouvelles extensions.
2. Extension de la zone 4BP au nord englobant le parking de l'école, la place de jeux et l'ancienne école. Affectation proposée : zone 4BP à destination d'équipements publics permettant la mise en conformité de la situation actuelle et la confirmation d'un potentiel de développement, essentiellement à caractère non-bâti à proximité de Satigny-Dessus.
3. Extension de la zone 4BP à la parcelle 5620, enclavée sur 3 côtés par la zone à bâtir. La partie Est du terrain est destinée à des équipements publics.
4. Élaboration d'un PLQ valant plan de site afin d'assurer une insertion harmonieuse des constructions dans l'environnement paysager.
5. Élaboration d'un PLQ valant plan de site afin d'assurer une insertion harmonieuse des constructions dans l'environnement paysager.
6. Extension de la zone 4BP à l'ouest du chemin du Bornalet afin d'englober les bâtiments du domaine du Saugey et l'allée dans la zone protégée.
7. Adaptation de la limite de zone dans le secteur Est afin de mettre en conformité par rapport aux PLQ approuvés et caler la limite de la zone sur le parcellaire.
8. Extension de la zone sportive et réserve pour équipements publics.
9. Adaptation de la limite de la zone dans le secteur Sud pour d'une part mettre en conformité la situation existante (jardins en zone agricole, maison à moitié en zone agricole à moitié en zone à bâtir), et d'autre part, pour permettre une légère extension sur des terrains agricoles enclavés et peu propices à l'exploitation agricole.
10. Angle route du Mandement / route d'Aire-la-Ville : parcelle 7686, occupée par des vignes et grevée en grande partie d'une servitude de non-bâtir. Les droits à bâtir seront concentrés dans la partie sud du terrain. La constructibilité sera soumise à l'établissement d'un PLQ sur l'ensemble de la parcelle. Principes à définir : aménagement des espaces publics et collectifs, accès aux parkings souterrains, perméabilité piétonne, etc.
11. Angle route d'Aire-la-Ville / route de la Gare-de-Satigny : établissement d'un PLQ sur les parcelles 8041, 6429, 6430, 7283, 7495, 7496, 7072, 5534. Principes à définir : front de construction avec des activités côté rue, arborisation, cheminements piétonniers transversaux, stationnement, regroupement des accès aux parkings souterrains, espaces collectifs, etc.
12. Centre : établissement d'un PLQ sur les parcelles 6826 et 6830. Principes à définir : aménagement des espaces publics et collectifs, accès aux parkings souterrains, perméabilité piétonne, espaces verts, etc. En face de l'école : réserve pour équipement public (agrandissement du préau, notamment).
13. Etablissement d'un PLQ sur les parcelles 5464, 7934, 7935, 7933, 7827. Principes à définir : prolongement du parc et verger le long de la route au nord-est, perméabilité piétonne, front bâti avec activités et services et traitement de l'espace public face à la gare.
14. Etablissement d'un PLQ sur les terrains CFF en vue de permettre un développement urbain : activités et services, P+R, place publique, etc. Prévoir une réserve pour des équipements publics.
15. Révision du PLQ 29'359B en vue de favoriser une densification de ces terrains idéalement situés à proximité de la gare. Principes à définir : affectation mixte, perméabilité piétonne, espaces publics en relation avec la gare, continuité de l'alignement d'arbres, accès aux parkings souterrains, etc.
- 13-14-15-16 : Etablissement d'une image directrice en vue de coordonner le développement du secteur, y compris l'aménagement des espaces publics (place de la Gare).
16. Mise en zone à bâtir sous réserve de la démonstration de la possibilité de développer de bonnes conditions d'habitat.
17. Révision du PLQ 27'864 afin de supprimer l'affectation agricole et permettre de compléter l'urbanisation du village.

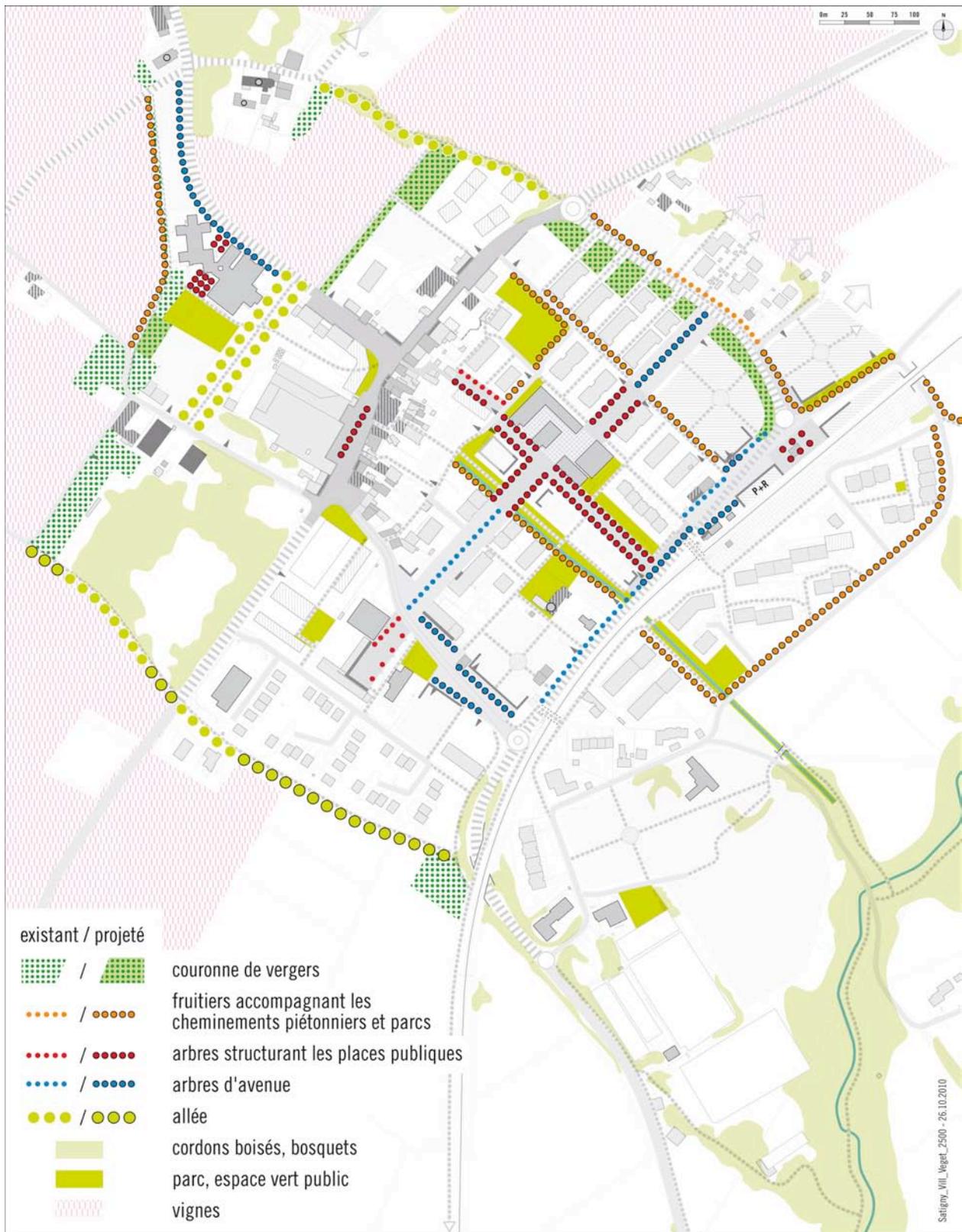
**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

- > Plan d'aménagement de la zone 4B protégée et de la zone D 4B protégée. Plan 26'886 adopté par le CE le 12.06.1978
- > Schéma directeur du village adopté par le Conseil Municipal sous forme de résolution, 1993

## FICHE DE MESURES 3-2

## ILLUSTRATIONS

### Village de Satigny – Trame paysagère et biodiversité



Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 3-2****Village de Satigny – Trame paysagère et biodiversité**

Mettre en place une trame végétale accompagnant le réseau de cheminements piétonniers, les parcs et jardins selon un concept paysager coordonné.

Favoriser la biodiversité en milieu bâti.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3
---------------

**MESURES LIEES**

Fiches : 3-1, 3-4
-------------------

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA	Réalisation : Propriétaires privés et commune
Partenaires : Propriétaires privés	
DGNP	

**DEMARCHES**Trame paysagère du village

L'urbanisation du village s'accompagne de la disparition de nombreux vergers et vignes. Aussi bien du point de vue paysager que patrimonial et environnemental, il serait intéressant de reconstituer ces vergers.

Le schéma ci-contre illustre les principes d'aménagement d'une trame paysagère. Celui-ci servira de base de négociation pour la commune (plantations compensatoires liées aux projets de construction) et de guide d'intention pour l'aménagement des espaces publics (parcs, places, rues, etc.).

Le choix des essences se fera selon des critères de rusticité, du caractère indigène, de l'aspect ornemental visé et de l'histoire du lieu.

Les principes sont :

- > Vergers : reconstitution de vergers en couronne nord et est du village. A négocier dans le cadre des développements urbains et à accompagner d'un plan de gestion (taille, récolte, etc.).
- > Alignement d'arbres fruitiers haute tige en accompagnement des cheminements piétonniers internes au quartier.
- > Arbres structurant les places piétonnes : arbres-tige (tige de 2.50 m) à caractère ornemental. Par exemple : copalme (existant sur la place du village), catalpa, févier, autres essences indigènes.
- > Arbres d'avenue : arbres-tige (tige de 4.50 m) adaptés aux conditions urbaines et très rustiques. Par exemple : tilleul, érable, etc.

Favoriser la biodiversité

- > Procéder à une gestion différenciée des espaces verts et augmenter la surface gérée de manière extensive.
- > Privilégier les essences indigènes dans les espaces verts gérés par la commune.
- > Prendre en compte les mouvements de la petite faune dans le choix des clôtures.
- > Assurer un suivi de l'état sanitaire des arbres et planifier le renouvellement du patrimoine arboré.
- > Assurer des conditions d'existence correctes aux arbres en milieu urbain.
- > Aménager des espaces verts de délasserment pour le public.
- > Remplacer les surfaces asphaltées par des revêtements perméables.
- > Favoriser les toitures végétalisées.
- > Inciter et soutenir l'aménagement d'espaces collectifs présentant une valeur écologique en plus de la valeur d'usage (prioritaire pour ces espaces).
- > Procéder à des actions d'information et de sensibilisation du public : aménagement d'un sentier nature dans les bois de Merdisel. Aménagement à proximité des écoles de biotopes ou de plantages pris en charge et entretenus par les élèves et l'institution scolaire, remplacement des haies exotiques clôturant les jardins privés par des haies naturelles.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

Les projets de plantation sont pour la plupart liés à des projets de construction ou d'aménagement des espaces publics.

- > Les plantations liées à l'urbanisation des terrains au sud-est du village seront projetées à court terme (2010).
- > Les plantations accompagnant les routes (Rampe de Chouilly, Rte de la Gare-de-Satigny, rte d'Aire-la-Ville, ch, Pré-Gentil) seront réalisées dans le cadre des aménagements routiers, à moyen terme.
- > Les plantations en couronne du village (vergers, allée) nécessiteront des négociations avec les propriétaires privés. Elles se réaliseront selon les opportunités.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Plan de développement des projets routiers et canalisations. Synthèse des projets. CERA

FICHE DE MESURES 3-3

ILLUSTRATIONS

Politique foncière



Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 3-3****Politique foncière**

Acquisition des terrains afin de pouvoir répondre aux besoins induits par le développement de la commune.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3

**MESURES LIEES**

Fiches 3-1, 3-5

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Partenaires :  
Propriétaires privés, DGAgr

Réalisation :

CM

**DEMARCHES**

Pour répondre aux besoins induits par le développement du village, différentes acquisitions foncières sont envisagées.

- > Terrains à l'Ouest de la Mairie : pour disposer d'un espace pouvant accueillir des fêtes et manifestations, ainsi qu'un ou des bâtiments abritant : salles de commissions et pour les sociétés, salle du Conseil municipal, salle communale de 500 places, 8 classes d'école, ainsi qu'un parking souterrain.
- > Terrains à l'Ouest de la nouvelle école (verger) : nécessité d'agrandir le préau de l'école et réserve pour des équipements ou installations d'intérêt public.
- > Terrains CFF, proches de la gare : potentiel de développement important dans le secteur.
- > Terrains à l'Est du centre sportif : réserve pour agrandissement du centre sportif et / ou d'autres installations ou équipements d'intérêt public.
- > Terrains entre la voie ferrée et la route d'Aire-la-Ville : réserve pour agrandissement du centre sportif et / ou d'autres installations ou équipements d'intérêt public.
- > Terrains en zone agricole situés à l'Est des « Vignes Dorées » : réserve pour équipements publics dans le cadre de l'extension du village (voir fiche de mesures 3-5).
- > Terrains dans le prolongement du cimetière pour son agrandissement et d'autres besoins communaux.

D'autres terrains peuvent également entrer en ligne de compte afin que la commune puisse disposer d'une monnaie d'échange. Notamment dans les secteurs offrant encore des potentiels de développement : secteurs 11, 12, 13, 15 de la fiche de mesures 3-1.

Maîtrise foncière permettant le contrôle du développement et la réalisation des équipements publics nécessaires dans les zones prévues pour le développement du village : la commune doit d'ores et déjà pouvoir bénéficier de l'application de l'article 65 du droit foncier rural (LDFR), permettant aux collectivités publiques d'acquérir des terrains en zone agricole (et donc de profiter des prix du marché foncier agricole) lorsque cela « est nécessaire à l'exécution d'une tâche d'utilité publique prévue conformément aux plans du droit de l'aménagement du territoire. »

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES****COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

## FICHE DE MESURES 3-4

## ILLUSTRATIONS

### Espaces collectifs



Entrées d'immeubles et place de jeux pour petits, bancs.



Abri à vélos facilement accessible (quartier des Ouches)



Entrée marquée par la végétation



Plantages au pied des immeubles (Lausanne)



Prolongement du logement favorable aux enfants (Freiburg Im Breisgau)



Espaces collectifs favorisant l'appropriation. Quartier des Etats-Unis, Lyon (source : Entre les tours et les barres, Certu, 1996)

Date de mise à jour : 30 octobre 2009

**FICHE DE MESURES 3-4****Espaces collectifs**

Réaliser des espaces collectifs (prolongement des logements, places de jeux, etc.) de qualité, répondant aux besoins de la population, notamment des enfants et des personnes âgées

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3

**MESURES LIEES**

Fiches 3-1 ; 3-2 ; 3-5 ; 8-2

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Partenaires :  
Propriétaires privés,  
promoteurs, architectes,  
DGNP

Réalisation :

CM : vote PLQ  
CA : mise en œuvre

Les aménagements extérieurs constituent un élément majeur du cadre de vie des habitants, mais la commune n'a que peu de marge de manœuvre pour exiger des aménagements de qualité. Le PLQ et le règlement de quartier permettent toutefois de fixer des exigences qui ont force de loi (art. 3 et 4, L 1 35). La commune veillera à ce que les points ci-après soient inscrits dans le PLQ ou le règlement de quartier. Le cas échéant, ils figureront dans le préavis du CM qui pourrait être accompagné d'un cahier des charges précisant les droits et devoirs des partenaires ainsi que le standard d'aménagement souhaité.

**Foncier**

- > Cessions au domaine public pour équipements publics ou infrastructures.
- > Délimitation des espaces aménagés / entretenus par les privés et par la collectivité.

**Espaces collectifs, places de jeux, prolongements du logement**

- > Possibilités d'appropriation par les habitants de leur environnement proche : jardin, place, plantage, etc.
- > Possibilités pour les enfants de jouer au pied des immeubles, en dehors de la circulation. Places de jeux diversifiées (sortir de la trilogie balançoire, toboggan, tourniquet, ...).
- > Prise en compte des besoins des personnes âgées et en situation de mobilité réduite : cheminements sans obstacles, bancs, etc.
- > Diversité des entrées pour faciliter l'identification et le repérage.
- > Prolongements du logement : loggias, patios, terrasses, balcons ou jardins privatifs afin d'étendre l'espace domestique.

**Mobilité douce**

- > Perméabilité piétonne publique (servitudes de passage).
- > Sécurité et confort des accès aux équipements et aux arrêts de transports publics.
- > Parking à vélos couverts et sécurisés facilement accessibles (de plain-pied).

**Environnement, énergie**

- > Gestion des eaux de surface : rétention, infiltration, biotope de quartier, toiture végétalisée, surfaces perméables, etc.
- > Solaire passif, isolation, ventilation naturelle, éclairage naturel.
- > Centrale de production de quartier plutôt que pour chaque immeuble, énergies renouvelables.
- > Points de collecte des déchets (écopoints) : éloignés des logements (bruits, odeurs), mais facilement accessibles.

**Participation**

- > La participation des habitants à la production de leur environnement contribue à la création de réseaux de voisinage.

**Production**

- > L'organisation de concours favorise l'émergence de solutions plus intéressantes.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

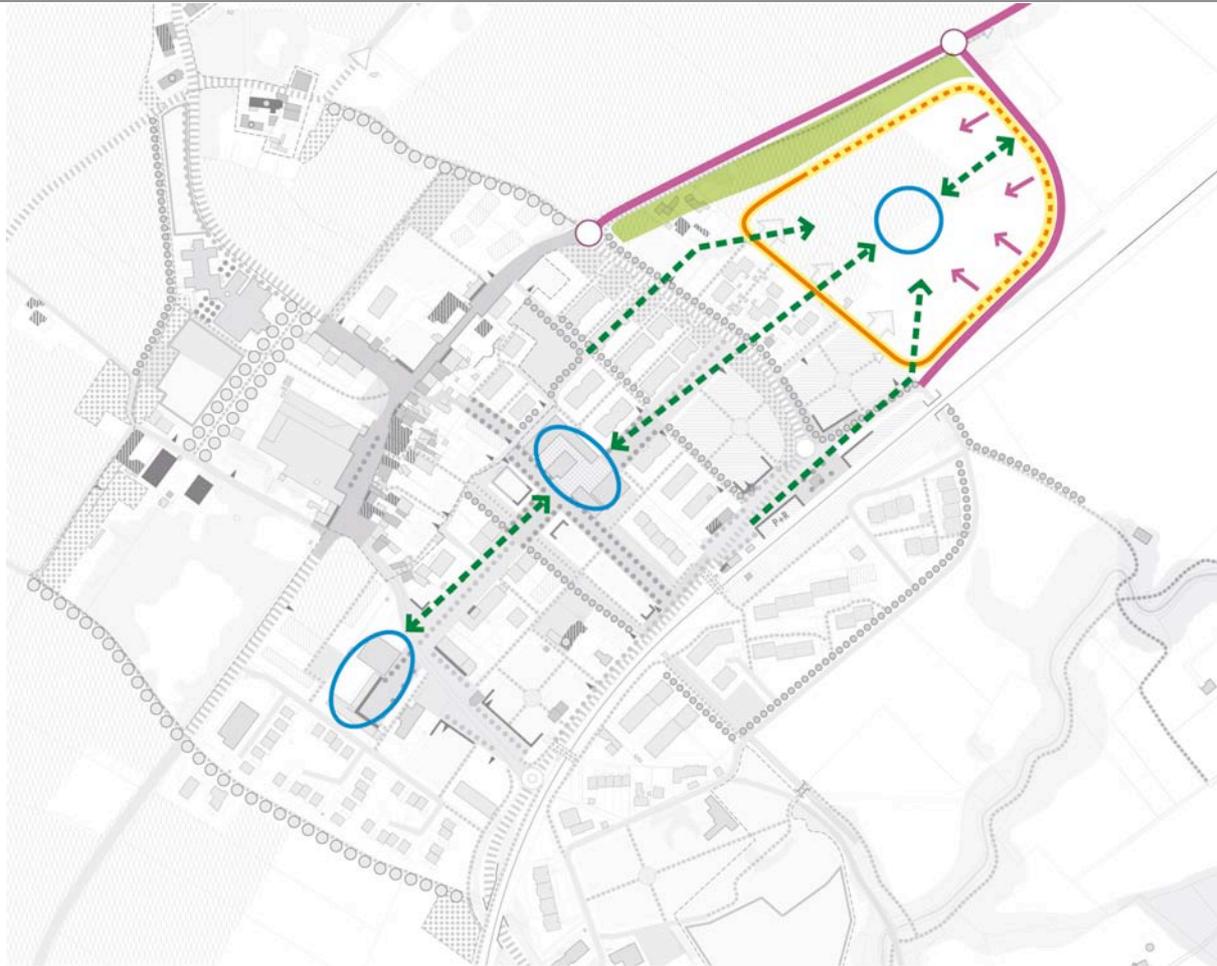
Références : PLQ de Pré-Longet -Les Mouilles. Cahier des charges des aménagements extérieurs. Urbaplan, mars 2008. PLQ Cointrin. Cahier des charges des aménagements extérieurs. Urbaplan, juillet 2008.

Quartier de Cressy. Coordination des espaces extérieurs. Charte d'aménagement.

FICHE DE MESURES 3-5

ILLUSTRATIONS

Principes d'extension du village



- route à créer
- principe d'accès aux futurs développements
- potentiel de développement par étape (quartier mixte)

- pôle de commerces et/ou service
- ↔ liaison majeure mobilité douce
- espace non-bâti, dégagement paysager

0192\_Village\_3-5\_Mes - 09-04-2019

Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 3-5****Principes d'extension du village**

Assurer un développement qualitatif et échelonné dans le temps.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3

**MESURES LIEES**

Fiches 3-3 ; 3-4 ; 9-1

**INSTANCES CONCERNEES****Initiative :** Commune et DCTI conjointement**Partenaires :** Propriétaires, riverains, CFF**Réalisation :**

Déclassement : Grand Conseil

Développement du projet : commune et DCTI conjointement

**CONTEXTE**

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois « Genève 2030 » identifie le secteur à l'Est et au Sud de la gare de Satigny comme un secteur de développement urbain.

La commune de Satigny n'est pas opposée à un développement ultérieur de ces terrains pour autant que les principes suivants soient respectés.

Conditions-cadre préalables :

- > Utilisation en premier lieu des terrains disponibles et affectés en zone à bâtir, avant tout nouveau déclassement.
- > Développement par étape. Les premières étapes se situeront à l'Est du quartier des Vignes Dorées.
- > Amélioration de la cadence et fréquence du RER.
- > Réalisation d'un nouvel axe routier branché sur la route du Mandement permettant de desservir le nouveau quartier de manière périphérique.
- > Maîtrise foncière publique permettant le contrôle du développement et la réalisation des équipements publics nécessaires. Dans cette optique, la commune doit d'ores et déjà pouvoir bénéficier de l'application de l'article 65 du droit foncier rural (LDFR), permettant aux collectivités publiques d'acquérir des terrains en zone agricole (et donc de profiter des prix du marché foncier agricole) lorsque cela « est nécessaire à l'exécution d'une tâche d'utilité publique prévue conformément aux plans du droit de l'aménagement du territoire. »
- > Etablissement d'une planification directrice (plan directeur de quartier ou autre) et définition des étapes.
- > Etroite collaboration avec la commune à tous les stades de développement du projet.

Principes d'aménagement :

- > Mixité fonctionnelle (logements / activités / équipements / services) et sociale (diversité des types de logement).
- > Mise en œuvre des principes d'un écoquartier : démarche participative, mixité sociale, haute performance énergétique, gestion de l'eau, valorisation du potentiel de déplacements par transports publics et mobilité douce, etc.
- > Liaisons fonctionnelles performantes en mobilité douce avec les autres quartiers.
- > Maintien d'un dégagement paysager le long de la route du Mandement.
- > Desserte périphérique du quartier permettant de minimiser (voire de supprimer) le trafic automobile à l'intérieur du quartier.
- > Privilégier une architecture « villageoise », notamment avec des toitures en pente.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

Intention du projet d'agglomération à préciser par des études de détail.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois « Genève 2030 ».

FICHE DE MESURES 3-6

ILLUSTRATIONS

Aménagement de la traversée de localité



Concept d'aménagement de la route du Mandement, urbaplan, septembre 2010



Principes d'aménagement de la Rampe de Chouilly



Principes d'aménagement de la route de la Gare-de-Satigny, tronçon Est.

Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 3-6****Aménagement de la traversée de localité**

Mettre en valeur les espaces publics en traversée de localité, modérer la vitesse du trafic, sécuriser les parcours piétonniers et cyclables, diminuer les nuisances de bruit et pollution.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3

**MESURES LIEES**

Fiches n° 3-1 ; 3-2 ; 3-3

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

**Partenaires :**  
DGM ; SABR ; DGAT ; OPS ;  
agriculteurs, riverains,  
propriétaires.

**Réalisation :**

DCTI : DGC et SABR en  
collaboration avec  
commune.

**CONTEXTE**

La route du Mandement, la route de la Gare-de-Satigny, la Rampe de Chouilly et, dans une moindre mesure, la route d'Aire-la-Ville présentent un aménagement qui favorise les vitesses des véhicules au détriment du cadre de vie villageois. Par ailleurs, la route du Mandement doit faire l'objet d'un assainissement du bruit routier.

Dans le cadre du plan directeur communal, des esquisses au 1/500 ont permis de mettre en évidence des principes d'aménagement (élargissement des trottoirs, traversées piétonnes, traitement paysager des abords, mise en valeur des espaces publics emblématiques, réorganisation du stationnement, etc.) et de vérifier leur faisabilité. Il reste toutefois à traduire ces principes en un projet de réalisation.

**DEMARCHES**

Commune :

- > Prendre l'initiative de constituer un groupe de travail avec les services cantonaux concernés en vue d'établir un cahier des charges des études à engager (programme de travail, calendrier d'étude et de réalisation, financement).
- > Engager l'étude d'aménagement sur la base des esquisses déjà établies. Etudier en priorité les tronçons concernés par des projet de construction.
- > Mettre en œuvre l'aménagement des tronçons prioritaires : nouvelles traversées piétonnes sur la route de la Gare-de-Satigny (liaison Vignes Dorées – Ecole ; accès à la gare), sécurisation de la Rampe de Chouilly pour les enfants se rendant à l'école, accès à la gare, etc.
- > Coordination des aménagements avec les projets de construction.
- > Négociation avec les propriétaires (parking privé sur Rampe de la Gare, Cave de Genève, etc.).
- > Négociation avec les CFF en vue de l'aménagement de la Place de la Gare (P+Rail, constructions, etc.).

Les projets devront prendre en compte les exigences liées au trafic agricole.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

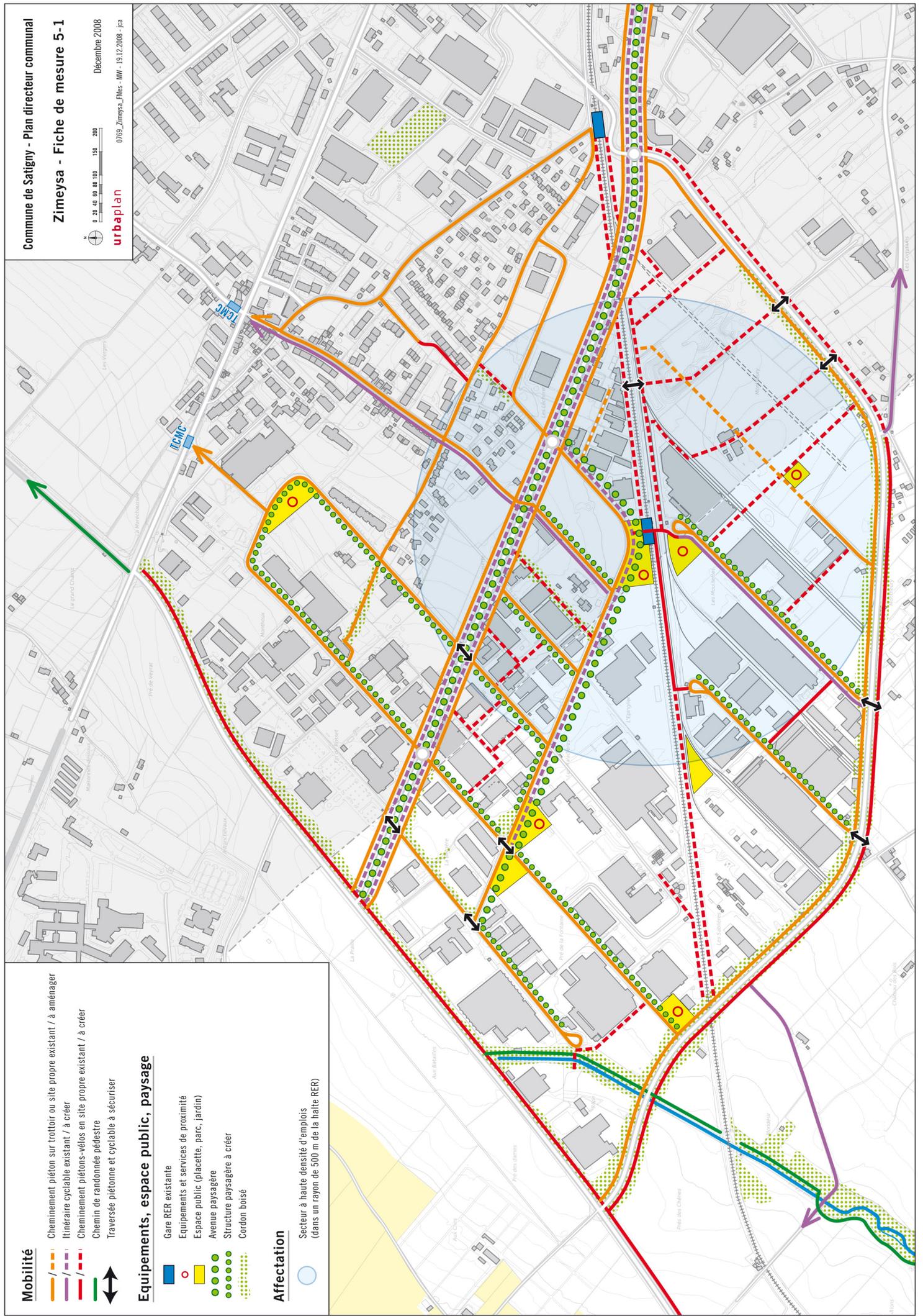
Étude en cours.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Route du Mandement : Assainissement du bruit routier (SABR) et projet d'aménagement de l'ancienne Cave de Genève.

Mesures de compensation paysagères liées aux projets de construction (projet CERA – Viridis – Urbaplan) : à établir

Etude de stationnement – Diagnostic et propositions, RR&A, novembre 2008.



**Mobilité**

- Cheminement piéton sur trottoir ou site propre existant / à aménager
- Itinéraire cyclable existant / à créer
- Cheminement piétons-vélos en site propre existant / à créer
- Chemin de randonnée pédestre
- Traversée piétonne et cyclable à sécuriser

**Equipements, espace public, paysage**

- Gare RER existante
- Equipements et services de proximité
- Espace public (placette, parc, jardin)
- Avenue paysagère
- Structure paysagère à créer
- Cordon boisé

**Affectation**

- Secteur à haute densité d'emplois (dans un rayon de 500 m de la halte RER)

Date de mise à jour 30 octobre 2009

**FICHE DE MESURES 5-1****Zone industrielle de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA)**

Réviser le plan directeur de la zone en y intégrant des exigences liées à l'aménagement d'espaces publics, au paysage, à la mobilité, à l'environnement et à l'énergie.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

**Chapitres :** mobilité et déplacements, activités, espaces publics, environnement

**MESURES LIEES**

**Fiches n°**

**INSTANCES CONCERNEES****Initiative, pilotage :**

CA de Satigny, Meyrin et Vernier+ FTI

**Partenaires :**

Commune de Meyrin / FTI / AZI / DGAT / DGNP / DGM / ScanE / TPG

**Validation :**

CM Satigny et Meyrin  
Conseil d'Etat (PDZDIA)

**DEMARCHES**

Engager la révision du plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal (PDZDIA) en intégrant les objectifs et principes suivants (voir image directrice) :

Aménagement

- > Prévoir un réseau d'espaces publics (placette, parc, jardin, etc.) reliés entre eux par des chemins piétonniers et cyclables et offrant aux usagers de la zone de lieux de délasserment et de repos avec arbres, bancs, tables, etc.
- > Favoriser l'implantation d'équipements et de services de proximité (banque, poste, crèche, restaurants, etc.).
- > Renforcer la structure paysagère des rues et avenues par des alignements d'arbres.
- > Favoriser la densification des secteurs à proximité de la halte RER.

Mobilité

- > Compléter le réseau des cheminements piétons et des itinéraires cyclables par de nouveaux cheminements mixtes piétons/vélos et des aménagements cyclables sur les axes principaux (voir plan d'illustration). Renforcer la perméabilité de la zone pour les mobilités douces et sécuriser les traversées piétonnes des axes principaux (route du Nant-d'Avril et route de Satigny).
- > Elaborer un plan de mobilité de site et favoriser l'établissement de plans de mobilité d'entreprise.
- > Développer les synergies en termes de stationnement, par exemple sous la forme d'installations communes, dont l'affectation aux différentes entreprises pourra s'ajuster en fonction de l'évolution des besoins de chacune d'elles.
- > Améliorer la desserte par transports publics (fréquence, cadence et couverture territoriale), notamment pour mieux couvrir le secteur ouest de la zone.

Environnement

- > Mobiliser les entreprises et le savoir-faire existant à l'intérieur de la zone industrielle (nombreuses activités liées au recyclage et à la récupération de matériaux) pour développer les synergies favorisant une meilleure utilisation des ressources (écologie industrielle, déchetterie centralisée). Encourager la mise en place d'un plan de gestion ou d'un audit sur la gestion des déchets par entreprise.
- > Compléter le PDZDIA avec une charte environnementale afin de renforcer la biodiversité des aménagements extérieurs (prairies, biotopes, etc.). Viser une labellisation par la Fondation Nature & Economie. Favoriser la gestion quantitative et qualitative des eaux de surface. Envisager un écoulement partiel à ciel ouvert du Nant d'Avril le long de la route du Mandement.
- > Favoriser les synergies entre entreprises du point de vue de l'utilisation des ressources énergétiques et envisager la réalisation de réseaux de chauffage à distance ou de centrale de chauffe pour l'ensemble de la zone.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

- > Révision du PDZDIA à engager.

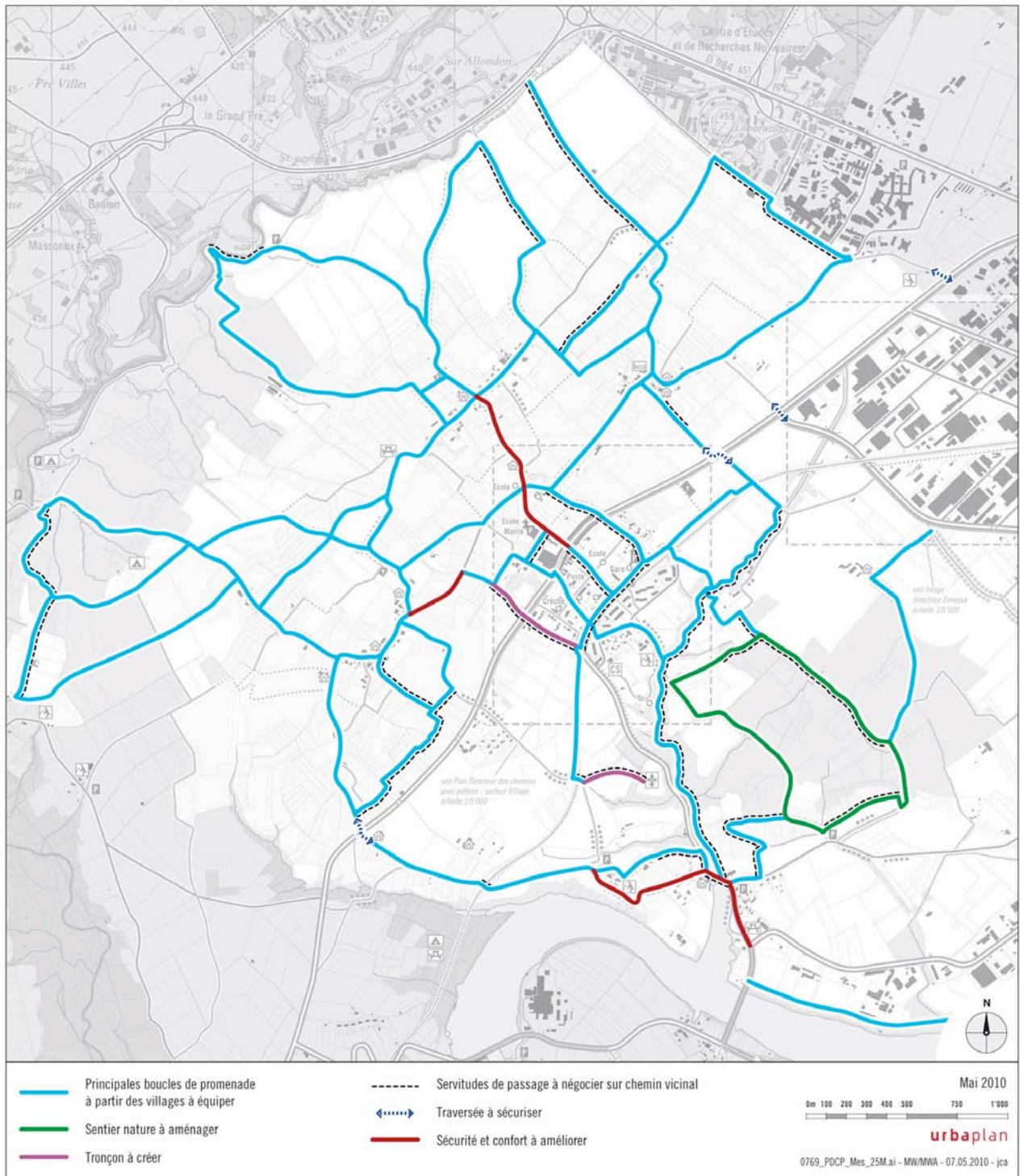
**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

- > Projet d'agglomération.
- > Plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de Meyrin et Vernier.
- > Plan et règlement directeur de la zone industrielle de Meyrin – Satigny, adoptés par le Conseil d'Etat le 30.09.81
- > PGEE

## FICHE DE MESURES 7-1

## ILLUSTRATIONS

### Réseau de promenades et tourisme rural



Date de mise à jour : 12 mai 2010

**FICHE DE MESURES 7-1****Réseau de promenades et tourisme rural**

Développer des parcours de promenade continus, en boucle et à thème.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 7.5

**MESURES LIEES**

Fiches

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Réalisation :

Commune

**Partenaires :**

Propriétaires privés (servitudes), sponsors, Groupe de recherches historiques Satigny, sociétés locales, DGNP, OPS

**CONTEXTE**

Afin d'une part de canaliser la pression des activités de loisirs en dehors des milieux naturels les plus fragiles et, d'autre part, de permettre à la population de découvrir les richesses du patrimoine paysager, historique, et culturel de la commune, un réseau de promenades formant des boucles de différentes dimensions est proposé à partir des villages où se trouvent l'offre en restauration et stationnement.

Les parcours proposés s'appuient en grande partie sur des itinéraires IVS (inventaire des voies de communication de Suisse) comportant beaucoup de substance (accompagnement végétal du tracé, inscription de celui-ci dans la topographie) et sur la présence d'éléments d'intérêt architectural (fontaines, maisons), naturels et paysagers (points de vues).

La boucle à travers les bois de Merdisel pourrait prendre la forme d'un sentier-nature présentant les caractéristiques particulières du lieu (humide au nord, sec au sud) et l'adaptation de la végétation à ces conditions.

Afin de rendre ces parcours attractifs, il est proposé de les « équiper » d'un minimum de mobilier : bancs, panneaux d'information, fontaine, balisage, et dans la mesure où le lieu s'y prête, de les agrémenter de végétation (par exemple, arbre isolé ou bosquet d'arbres aux carrefours).

Par ailleurs, à l'instar ce qui a déjà été entrepris, ces parcours peuvent faire l'objet d'une publication sous la forme de feuillets, brochure, guide, carte de parcours, etc.

**MESURES**

- > Mettre en place un groupe de travail (ou collaborer avec des groupes existants) pour définir les parcours en fonction de leur intérêt et de la faisabilité des passages.
- > Négocier des servitudes de passage au travers des chemins privés (identifiés en plan).
- > Définir un concept pour l'équipement des chemins : modèle de bancs, de panneaux, etc. Localisation des informations.
- > Documenter les parcours et leurs points d'intérêt (collaboration par exemple avec le Groupe de recherches historiques de Satigny).
- > Améliorer la sécurité et le confort de certains tracés, notamment :
  - Route de Peney, entre le village et le ch. du Bornalet.
  - Rampe de Choully.
  - Chemin de randonnée pédestre et équestre à améliorer (conflit d'usage entre la pratique à pied et à cheval).
  - Peney-Dessus et Peney-Dessous.
  - Débarcadère de Peney-Dessous.
- > Aménager de nouveaux chemins :
  - Cheminement entre la route de Peney-Dessus et le centre scout (alternative à la route d'Aire-la-Ville).
  - Cheminement à l'ouest du village.
  - Cheminement au bord du Rhône.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES****COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre / Fiche rivière n° 1 L'Allondon ; n° 11 Le Nant d'Avril / Guide sur le tourisme rural à Genève (AgriGenève 2006/2007) / Les maisons rurales de la campagne genevoise, circuit n° 9 Satigny-Peissy-Choully-Bourdigny (UBS-DTP, 1989) / Balades à Satigny (Groupe de recherches historiques de Satigny - 2003) / Mandements de Jussy, Peney et Thy. Sites et monuments XIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles. Itinéraires libres aux portes de Genève. Archives d'Etat de Genève – Paysalp Ecomusée de Savoie.

**FICHE DE MESURES 7-2**

**ILLUSTRATIONS**

**Relations entre exploitants agricoles, résidents et entreprises**



Date de mise à jour : 30 octobre 2009

**FICHE DE MESURES 7-2****Relations entre exploitants agricoles, résidents et entreprises**

Favoriser les liens et les coopérations entre le monde agricole, les résidents et les entreprises actives sur le territoire communal. Contribuer à une meilleure connaissance et respect des activités agricoles.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 7.5

**MESURES LIEES**

Fiches 3-2, 7-1

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

**Partenaires :**  
Syndicat agricole  
AgriGenève  
Office de promotion des produits agricoles de Genève  
Association des Marchés Paysans

**Réalisation :**

Collaboration commune – agriculteurs

**CONSTAT**

Les liens entre le monde agricole et les résidents ou les entreprises actives sur le territoire communal sont faibles. La méconnaissance des exigences liées à la production agricole amène à des comportements qui peuvent porter préjudice aux exploitations. Des actions, comme l'agriculture contractuelle de proximité, qui permettent la rencontre et l'échange entre agriculteurs et résidents, sont susceptibles d'améliorer la cohabitation sur un territoire partagé. Par ailleurs, le potentiel de valorisation des produits agricoles à proximité immédiate des consommateurs n'est que peu exploité. Promouvoir une agriculture basée sur des circuits courts constitue un enjeu autant économique (souveraineté alimentaire), qu'environnemental (diminution des trajets) et social (renforcement des liens entre populations).

**MESURES**

La commune peut intervenir de différentes manières : en donnant l'exemple, en facilitant le développement de projets, en sensibilisant, informant et en promouvant des initiatives citoyennes, etc. Par exemple :

- > Passer des contrats avec les exploitants locaux pour la fourniture de produits agricoles pour les écoles et les manifestations communales.
- > Passer des contrats avec les exploitants locaux pour la gestion des déchets verts (recyclage des déchets organiques), l'entretien des vergers (voir fiche de mesures 3-2), etc.
- > Organiser des démarches participatives entre agriculteurs et résidents en vue de favoriser l'émergence de projets d'agriculture contractuelle de proximité (ACP).
- > Soutenir les initiatives d'agriculteurs (et de résidents) souhaitant développer des projets d'ACP, d'agritourisme, de labellisation des produits locaux (Genève Région – Terre Avenir, ambassadeur du terroir genevois)
- > Organiser des séances d'information entre agriculteurs et entreprises.
- > Organiser des événements festifs permettant la rencontre entre agriculteurs et résidents.
- > Diffuser largement l'information (par exemple, site internet de la commune, journal communal) sur les offres existantes telles que ventes à la ferme, cueillettes, marchés, accueil à la ferme, découvertes-dégustations, aventures sur la paille, location de granges ou autres locaux pour des manifestations privées (réceptions), etc.
- > Informer sur les expériences menées ailleurs pour susciter l'émergence de nouveaux projets.
- > Favoriser les interactions entre l'école et les exploitants agricoles (visites, rencontres, etc.).
- > Informer sur les comportements adéquats à avoir en zone agricole (stationnement sauvage, divagation des chiens, feux de pique-nique, etc.).
- > Aménager des circuits de découverte du paysage et du patrimoine satignote (voir fiche de mesures 7-1).
- > Développer un marché, un point de vente pour les exploitants de la commune.
- > Etc.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

Organisation d'une démarche participative entre agriculteurs et résidents : étude en cours (subventions du Service cantonal du développement durable et de l'Office fédéral du développement territorial). En cours.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : fiches actions 110 et 111.

**FICHE DE MESURES N° 7-3**

**ILLUSTRATIONS**

**Milieus naturels**



Arbres centenaires à Château des Bois



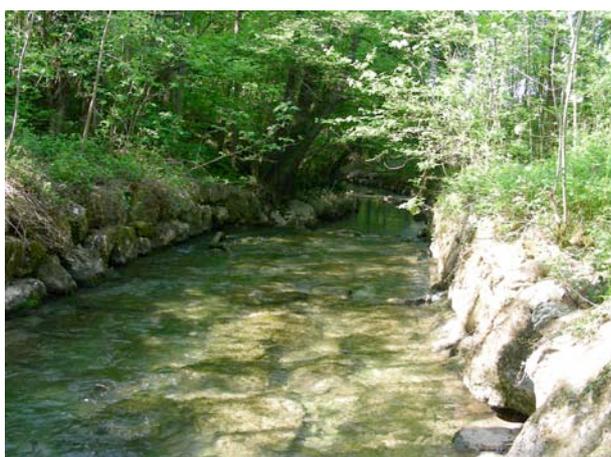
Allée de noyers à Chouilly



Gouille dans une gravière



Nant d'Arnais



Nant d'Avril



Vergers à Montfleury

Date de mise à jour : 30 octobre 2009

**FICHE DE MESURES 7-3****Milieux naturels**

Préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire communal.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 7

**MESURES LIEES**

Fiches 3-2 ; 3-4 ; 3-5 ; 5-1 ; 7-1

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Partenaires :  
DGNP, DGA, DGAT, FTI,  
DGEau

Réalisation :

Commune

**DEMARCHES**

- > Ancienne STEP du Nant d'Avril : étudier la mise en valeur du site (milieux naturels) et en vue d'activités de loisirs (baignade).
- > Vallon du Nant d'Avril : engager l'étude en collaboration avec le canton et la FTI en vue de sa valorisation.
- > Cordon riverain du Nant de l'Ecra : projet à établir avec les propriétaires et la DGNP.
- > Plantation de chênes et de noyers aux bords des chemins (bocage du secteur Bois du Château / Merdisel) : projet à établir avec les propriétaires et la DGNP.
- > Renouvellement du patrimoine végétal le long des chemins historiques et aux abords des hameaux.
- > Mesures d'information sur la fragilité des milieux naturels (panneaux d'information, brochures, etc.) : concept à élaborer et à mettre en œuvre.
- > Aménagement d'un parcours didactique à travers le bois de Merdisel : projet à élaborer en collaboration avec la DGNP.
- > Renouveau des saules le long du Nant des Fontaines : projet à établir avec les propriétaires et la DGNP.
- > Aménagement de prairies extensives fleuries et de vergers dans et autour du village (fiche de mesures 3-2).
- > Secteur du réservoir de Chouilly : évaluer les aménagements effectués et les compléter si nécessaire.
- > Aménagement d'un parking au bas du chemin de la Combe-d'Ornex : projet à élaborer.
- > Mesures d'information et de sensibilisation auprès de l'ACM concernant la piste cavalière des Granges.
- > Mesures pour restaurer / garantir le respect de la législation sur la protection des eaux.
- > Favoriser des mesures pour renforcer la biodiversité dans les zones d'activités.

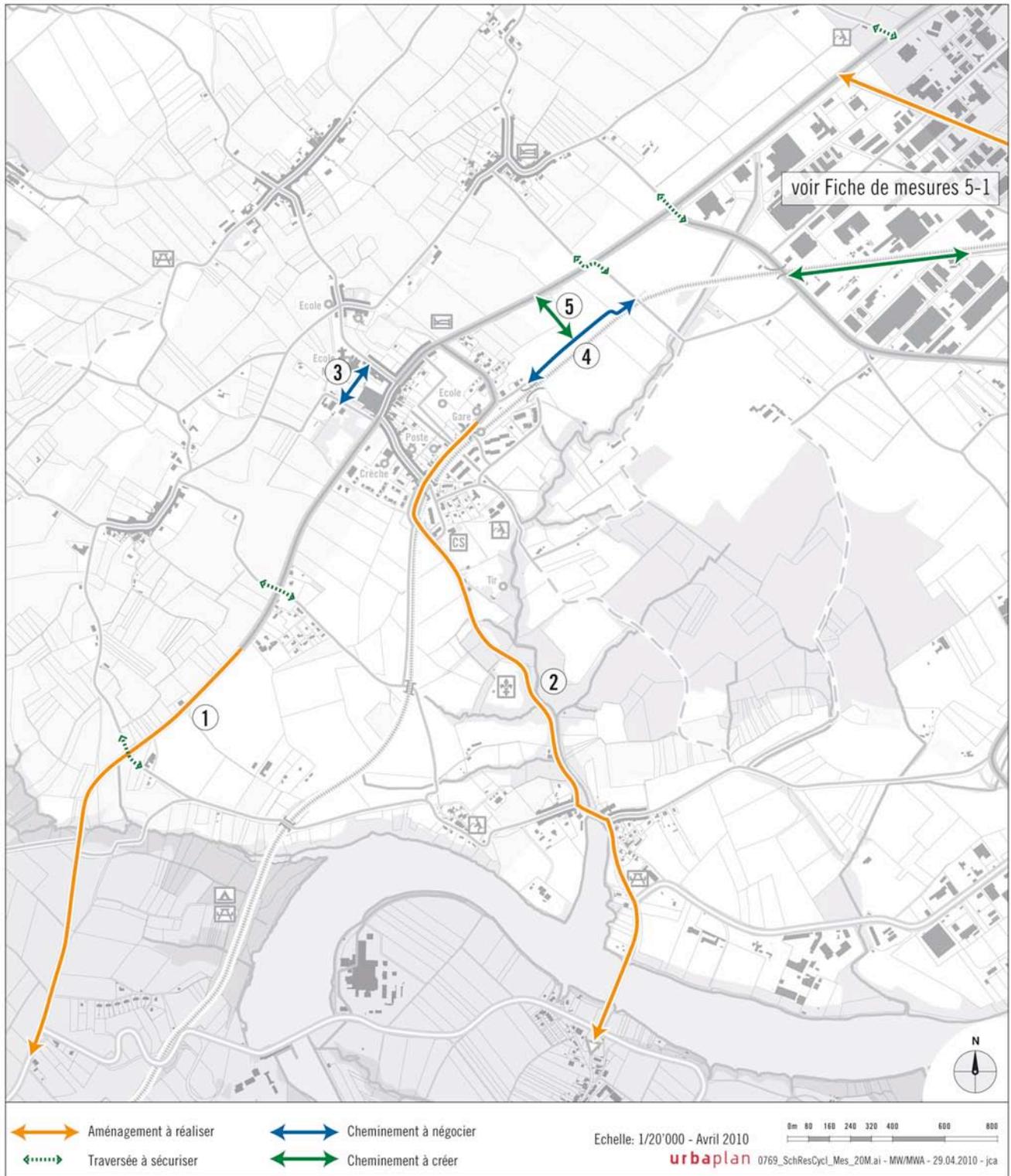
**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES****COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

- > Mise en service de la STEP du Bois-de-Bay (2009)
- > Projet d'agglomération et PACA Genève - Meyrin - St-Genis
- > Révision du plan directeur de la ZIMEYSA

## FICHE DE MESURES 8-1

## ILLUSTRATIONS

### Réseau cyclable



Date de mise à jour : 12 mai 2010

**FICHE DE MESURES 8-1**

**Réseau cyclable**

Développer des itinéraires cyclables sûrs et attractifs.  
Aménager des places de stationnement pour vélos.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 8

**MESURES LIEES**

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Réalisation :

Partenaires :  
Propriétaires privés  
DGM, DGAT, DRC

Canton, Commune

**MESURES**

**Améliorer le réseau**

1. Route du Mandement : prolonger l'aménagement existant (piste bidirectionnelle) en direction de Russin et sécuriser les points de passage.
2. Route d'Aire-la-Ville : aménagements en faveur des vélos, si possible sous la forme d'une piste cyclable (réseau primaire).

**Compléter le réseau**

Négocier des servitudes de passage :

3. Allée du domaine du Saughey.
4. Cheminement le long des voies CFF, entre le chemin de Pré-Gentil et le chemin du Château-des-Bois (ancienne halte ferroviaire).

Aménager des nouveaux cheminements :

5. Cheminement le long du cimetière de la route du Mandement.

**Stationnement pour vélos**

- > Identifier les besoins de parcage, définir une stratégie de développement et de financement du parcage pour les vélos (p. ex. sponsoring, à l'exemple des abris TPG).
- > Agrandir et réaménager les abris à vélos à proximité des arrêts RER (gare de Satigny et ZIMEYSA).
- > Aménager des abris à vélos suffisants à proximité des équipements publics (écoles, centre sportif, poste, Mairie, etc.).
- > Inciter les entreprises à réaliser des abris pour vélos pour leurs employés.
- > Exiger des emplacements facilement accessibles dans le cadre des nouvelles constructions d'immeubles.
- > Lors de projets de transformation/rénovation de bâtiments existants, négocier avec les propriétaires l'installation d'emplacements de stationnement.

**Promotion**

- > Mener une action de sensibilisation et de promotion du vélo auprès du personnel communal. Examiner les mesures incitatives envisageables.
- > Encourager et soutenir le développement du Vélobus.
- > Développer une stratégie d'information et de communication autour du vélo.
- > Encourager les grandes entreprises à mettre en place un « Plan de mobilité d'entreprise », incluant un volet vélo.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

Réseau cantonal : plan quinquennal des aménagements cyclables (horizon 2012-2016).

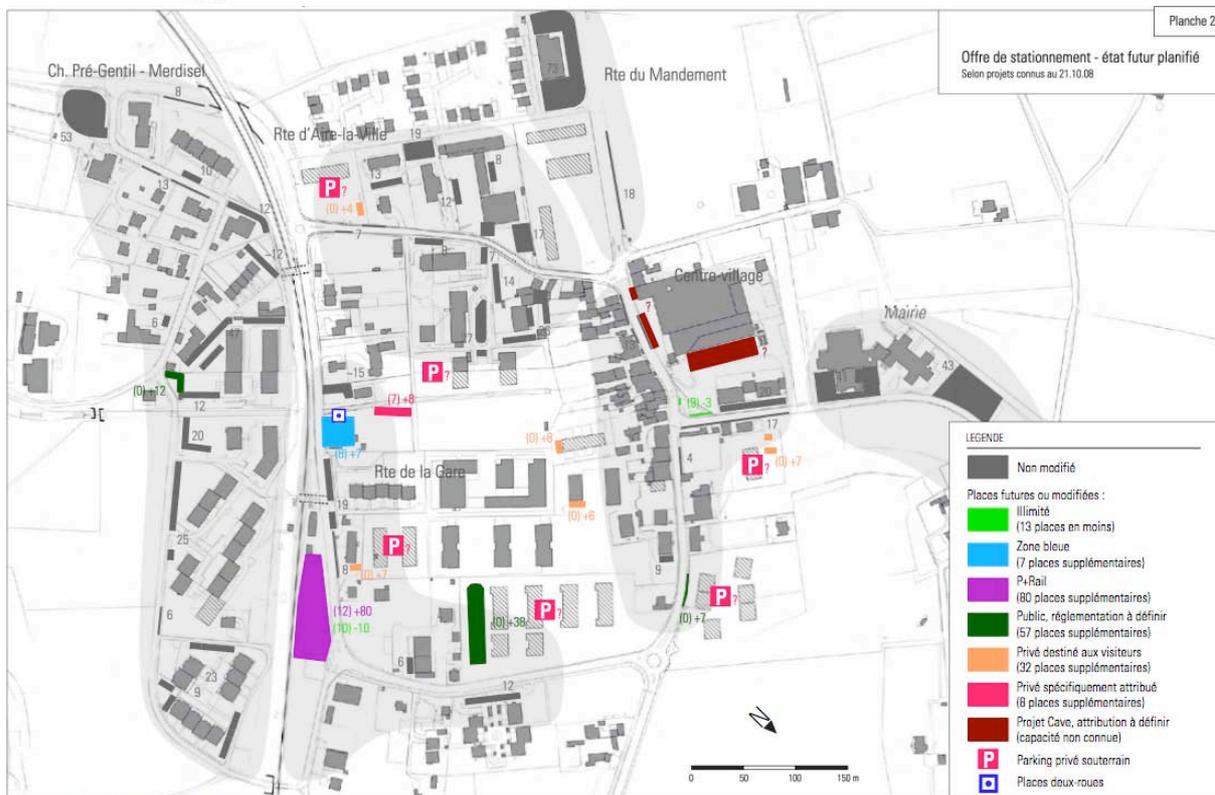
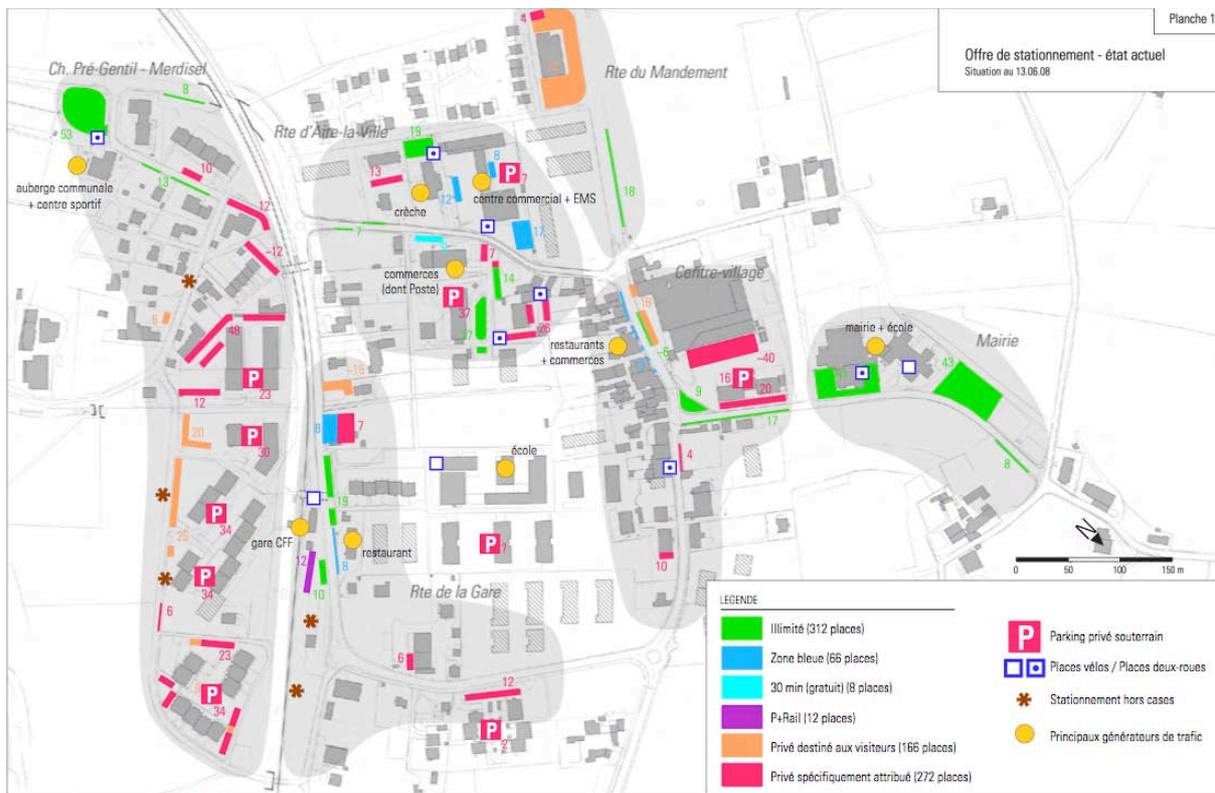
**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Carte cyclable ville et canton de Genève.

FICHE DE MESURES 8-2

ILLUSTRATIONS

Stationnement dans le village



Date de mise à jour : 27 octobre 2010

**FICHE DE MESURES 8-2****Stationnement dans le village**

Mieux gérer les places de stationnement afin de pouvoir valoriser les espaces publics et répondre de manière adéquate aux besoins des visiteurs des commerces, des résidents et des employés.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 8.5

**MESURES LIEES**

Fiches n° 3-4 ; 3-6

**INSTANCES CONCERNEES**

<b>Initiative :</b> CA	<b>Réalisation :</b> CA DGM
<b>Partenaires :</b> DGM	

**CONTEXTE ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION**

L'analyse de l'offre en stationnement a mis en évidence que le nombre global des places était suffisant, mais leur répartition et / ou gestion n'était pas optimale.

Les principes suivants sont préconisés :

- > Sur l'ensemble du domaine public, généralisation du stationnement limité à 2 ou 3h (géré par disque de stationnement).
- > Maintien du stationnement à durée illimitée uniquement dans les grands parkings situés en périphérie du village.
- > Stationnement à très courte durée (30 minutes) maintenu devant la poste, et à envisager si nécessaire devant la gare.
- > Aménagement d'un espace réservé à la dépose des élèves à proximité de l'école.
- > Le cas échéant, invitation aux propriétaires des immeubles d'habitation et des entreprises à assurer sur domaine privé une offre adaptée aux besoins des habitants et du personnel.
- > Amélioration du contrôle du stationnement.

Pour ce qui est des deux-roues :

- > Renforcement de l'offre, principalement dans le centre du village, à la gare, et dans le quartier sous voies.
- > Aménagement différencié des places pour deux-roues motorisés (motos - scooters) et des places pour vélos.
- > Encouragement des propriétaires d'immeubles à la création de places réservées aux vélos et aux deux-roues motorisés.

**DEMARCHES**

- > Modification du statut des zones : demande formelle à transmettre à la DGM.
- > Renforcement de la collaboration intercommunale (ASM) pour le contrôle du stationnement.
- > Stationnement deux-roues légers : exigences à introduire dans les PLQ et les conditions liées aux autorisations de construire. Négociations avec les propriétaires pour les immeubles déjà réalisés.
- > Il est utile d'accompagner les mesures de suppression de places de stationnement ou de modification de statut, d'une campagne d'information auprès des habitants et commerçants.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES****COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Rapport « Etude de stationnement - Diagnostic et propositions », RR&A, novembre 2008

Esquisses d'aménagement des espaces publics routiers en traversée de localité, urbaplan, août 2008

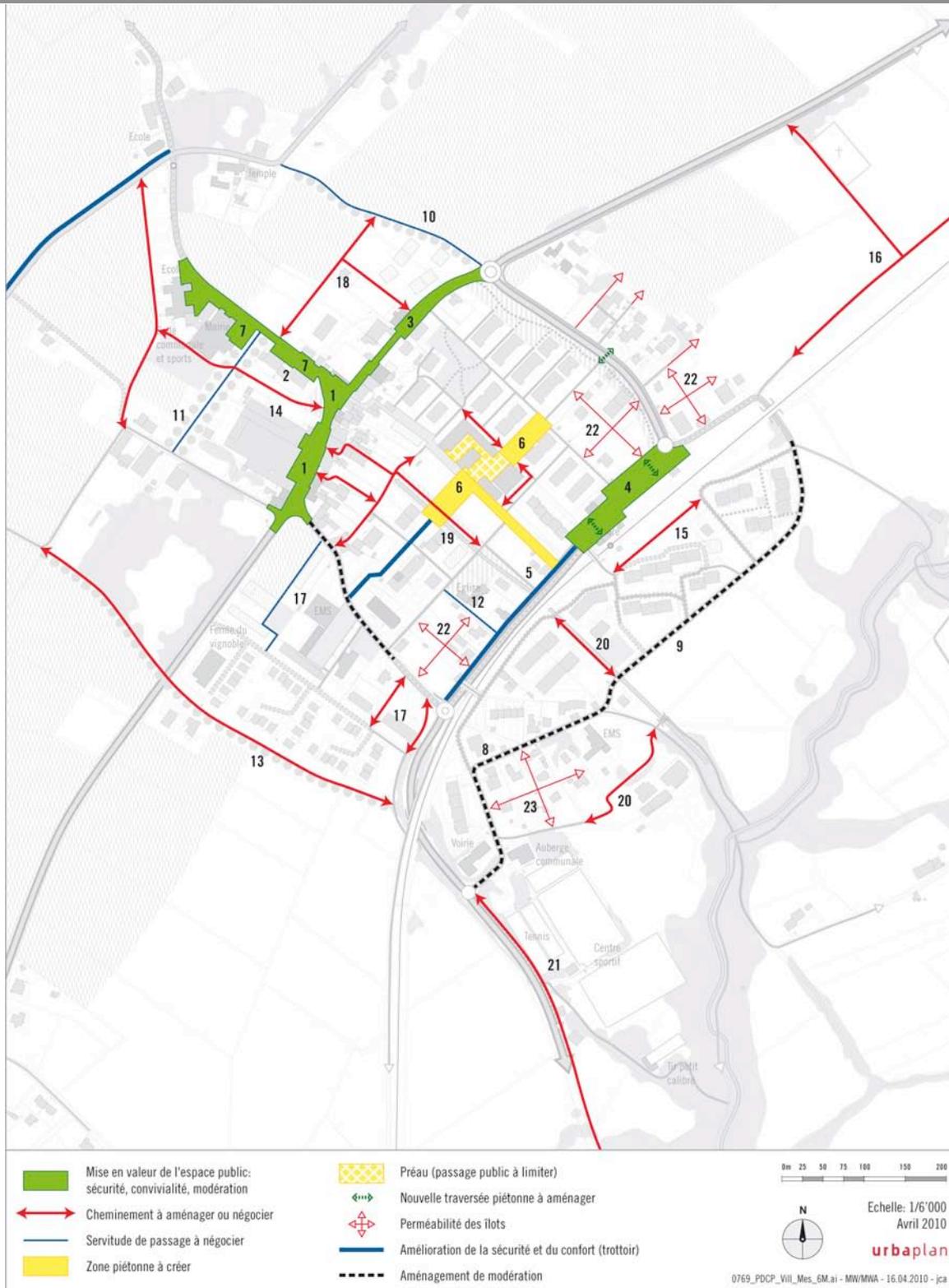
Avant-projet d'aménagement de la route du Mandement, urbaplan, septembre 2010

Projet d'aménagement de l'ancienne Cave de Genève

FICHE DE MESURES 9-1

ILLUSTRATIONS

Réseau piétonnier du village



Date de mise à jour : 12 mai 2010

**FICHE DE MESURES 9-1****Réseau piétonnier du village** (cette fiche de mesures fait partie du plan directeur des chemins pour piétons)

Développer un réseau piétonnier sûr, confortable, continu et accessible à tous.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 3

**MESURES LIEES**

Fiches 3-1 ; 3-2

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA

Réalisation :

Partenaires :

Commune

Propriétaires privés

DGM / DGAT

**MESURES****Améliorer la sécurité et le confort du réseau**

1. Route du Mandement (traversée du village) : réaménagement de l'espace-rue en modérant les vitesses, valorisant le caractère villageois de l'espace public et sécurisant les parcours piétonniers.
2. Rampe de Chouilly 3 à 11 : élargissement du trottoir situé le long des immeubles d'habitation (négocier le déplacement des places de stationnement sur la parcelle de l'ancienne Cave de Genève).
3. Route de Mandement 109 : aménagement d'un trottoir (cession gratuite au domaine public dans le cadre du développement du village).
4. Route de la Gare-de-Satigny : réaménagement de l'espace-rue en modérant les vitesses et valorisant le pôle de la gare (activités).
5. Route de la Gare-de-Satigny : élargissement du trottoir nord (cession gratuite au domaine public dans le cadre du développement du village) et deuxième accès au passage sous-voies.
6. Ecole du village : aménagement sous la forme de zone piétonne des secteurs situés de part et d'autre de l'école et reliant la route du Mandement à la route de la Gare.
7. Rampe de Chouilly (mairie, école) : mesures de modération et traitement des espaces publics.
8. Chemin de Merdisel : mesures de modération et traitement des espaces publics.
9. Chemin de Pré-Gentil : mesures de modération et traitement des espaces publics.

**Compléter le réseau**Négocier des servitudes de passage :

10. Cheminement entre la route du Mandement et le temple de Satigny-Dessus.
11. Allée du domaine du Saugy.
12. Liaison depuis la route de la Gare en direction du village (parcelle de la Paroisse Catholique).

Aménager de nouveaux chemins avec servitude de passage :

13. Cheminement entre la route de Peney-Dessus et la route de Peissy (en limite sud-ouest du village).
14. Cheminement entre la route du Mandement et l'école de la mairie (sur parcelle de l'ancienne Cave de Genève).
15. Cheminement le long des voies CFF dans le quartier de Pré-Gentil.
16. Cheminement prolongeant le ch. de Pré-Gentil en direction du cimetière et du chemin du Château-des-Bois.

Planifier de nouveaux chemins dans le cadre des développements du village et des nouveaux PLQ :

17. Liaisons entre le ch. des Grandes-Vignes et la route d'Aire-la-Ville (secteur ouest du village).
18. Liaisons entre la rampe de Chouilly et la route du Mandement (secteur nord du village).
19. Liaison entre la route du Mandement et la route de la Gare (secteur centre du village) puis le long du ruisseau entre la gare et le chemin d'accès à l'auberge communale.
20. Liaison entre l'auberge communale et le ch. de Merdisel (secteur sud du village).
21. Route d'Aire-la-Ville : chemin à aménager depuis le ch. de Merdisel vers le centre sportif et le centre scout.
22. Îlots situés le long de la route de la Gare.
23. Îlot du ch. de Merdisel.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

&gt; PLQ en cours sur parcelle 7686 (angle route du Mandement / route d'Aire-la-Ville). Cf Fiche 3-1.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

## FICHE DE MESURES 10-1

## ILLUSTRATIONS

### Gestion de l'énergie



Thermographie des façades pour repérer les fuites de chaleur



Panneaux solaires



Tiroir facilitant le tri des déchets dans les appartements

Date de mise à jour : 30 octobre 2009

**FICHE DE MESURES 10-1****Gestion de l'énergie**

Utiliser l'énergie de manière rationnelle, limiter les besoins en énergie fossile et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. Contribuer à l'assainissement de la qualité de l'air et à la protection du climat.

**EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR**

Chapitres : 10.2

**MESURES LIEES**

Fiches 3-4, 3-5, 5-1, 8-1

**INSTANCES CONCERNEES**

Initiative : CA, CM

**Partenaires :**  
Service cantonal de l'énergie (ScanE)  
Propriétaires, promoteurs privés et entreprises.

**Réalisation :**

CA  
Propriétaires, promoteurs privés et entreprises

**DEMARCHES**

Afin de limiter la consommation d'énergie et contribuer à l'assainissement de la qualité de l'air, les actions suivantes sont mises en œuvre par la commune.

- > Evaluer le potentiel d'énergies renouvelables de la commune.
- > Inventorier les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités situées sur le territoire communal.
- > Engager les démarches en vue de l'obtention du label « Cité de l'énergie ».
- > Bâtiments communaux : procéder à un bilan énergétique pour tous ses bâtiments afin de permettre un suivi et des interventions régulières en vue de leur amélioration : ventilation, isolation (réfection des toitures), récupération de chaleur, etc. S'engager dans la campagne « Display » (équivalent de l'étiquette énergie pour les immeubles).
- > A chaque rénovation de chaufferie, la commune étudiera la possibilité de remplacer les systèmes utilisant des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables, le cas échéant en favorisant le gaz plutôt que le mazout.
- > Eclairage public : installation systématique d'ampoules à faible consommation et de régulateurs de tension qui permettent de doubler ou tripler la durée de vie des ampoules et de diminuer la consommation. Baisser l'intensité lumineuse pendant certaines périodes de la nuit.
- > Mettre à disposition les toitures bâtiments communaux pour l'installation de capteurs thermiques et photovoltaïques.
- > Assainir le parc de véhicules des services communaux : par exemple, utilisation de véhicules électriques ou fonctionnant au bio-diesel ou à l'éthanol.
- > Cours « éco-drive » pour le personnel communal et incitation à des modes de déplacement doux.
- > Sensibilisation auprès des privés et des entreprises, par le biais de manifestations communales, d'information, etc.
- > Sensibilisation auprès des enfants, par exemple par la mise en place de « classes énergie », en collaboration avec le DIP.
- > Valorisation des rejets de chaleur (« déchets thermiques ») : des études pourraient être lancées en vue d'évaluer le potentiel des entreprises sises dans les zones d'activités communales (ZIMEYSA, ZIBAY, La Tuillière).
- > Dans le cadre de développement de nouveaux quartiers, favoriser la planification de systèmes de production centralisée d'énergie renouvelable fonctionnant avec un réseau de quartier, plutôt que des installations individuelles.
- > Poursuivre les efforts en termes de recyclage et valorisation des déchets (compostage).
- > Favoriser les projets de valorisation énergétique issus de déchets organiques (sous-produits agricoles et industriels).
- > Définir des critères d'achat de matériel, répondant à des critères écologiques.

**ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES**

Cité de l'énergie : procédure en cours.

**COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES**

Plan directeur cantonal de l'énergie, approuvé par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2003.



### Programme de mise en œuvre – Planification des principales mesures dans le temps et estimation des montants nécessaires

Dicastères : Am = Aménagement; Rte = Routes & Emplacements communaux, Bât = Bâtiments; Mob&Env = Mobilité et Environnement  
= Jeunesse;

Les montants sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme un engagement ferme de la commune à procéder à

En rouge = budget d'investissement. En vert = budget de fonctionnement

	2010 - 2011	2012 - 2015	;
<b>Fiche de mesures 3-1 : Gestion des zones</b>			
Initier l'étude des PLQ des périmètres 13, 14, 15 sous la forme d'une image directrice ou plan directeur de quartier.	60'000.-		
<b>Fiche de mesures 3-2 : Trame paysagère du village</b>			
Etablir un plan des aménagements paysagers pour la partie du village entre le ruisseau de Pré-Gentil et la route de la Gare-de-Satigny afin de coordonner les aménagements, négocier la participation des promoteurs et demander les subventions.	30'000.-		
Engagement d'une démarche participative en vue de la programmation du parc public (ch. du Jarlot)	20'000.-		
Etablissement d'un projet d'aménagement du parc public (ch. du Jarlot).		60'000.-	
Réalisation du parc public (ch. du Jarlot).		800'000.- (3'200 m <sup>2</sup> à 250.-/m <sup>2</sup> )	
<b>Fiche de mesures 3-3 : Politique foncière</b>			
Acquisitions foncières selon opportunités.	2'000'000.-	4'000'000.-	✓
<b>Fiche de mesures 3-4 : Espaces collectifs</b>			
Suivi des PLQ et des projets de construction afin d'exiger des aménagements de qualité. Consultation d'experts pour préavis.	2'000.-	4'000.-	
<b>Fiche de mesures 3-5 : Principes d'extension du village</b>			
Engager l'étude directrice d'extension du village.		Hors échéance du plan directeur	

<b>Fiche de mesures 3-6 : Aménagement de la traversée de localité</b>									
Projet d'aménagement de la route du Mandement.	50'000.- (non compris participation du canton)	A charge du canton							Am, Rte, Mob&Env
Aménagement de la route du Mandement.									Am, Rte, Mob&Env
Projet d'aménagement de la route de la Gare-de-Satigny.	30'000.- (non compris participation du canton)	A charge du canton							Am, Rte, Mob&Env
Aménagement de la route de la Gare-de-Satigny.									Am, Rte, Mob&Env
Projet d'aménagement de la Rampe de Chouilly.			30'000.- (non compris participation du canton)						Am, Rte, Mob&Env
Aménagement de la Rampe de Chouilly.			175'000.- (350 ml à 500.-/ml)						Am, Rte, Mob&Env
<b>Fiche de mesures 5-1 : Zimeysa</b>									
Révision du plan directeur de la ZIMEYSA.	50'000.-								Am, Rte, Mob&Env
Liaisons piétonnes et cyclables à créer ou améliorer.			300'000.- (non compris autres participations)					300'000.- (non compris autres participations)	Am, Rte, Mob&Env
Améliorations des transports publics (relocalisation et aménagement des arrêts, réaménagements routiers)			300'000.- (non compris autres participations)					300'000.- (non compris autres participations)	Am, Rte, Mob&Env
<b>Fiche de mesures 7-1 : réseau de promenades et tourisme rural</b>									
Concept d'aménagement (parcours, équipements, balisage, ...).			30'000.-						Am, Rte
Aménagement et équipement de parcours.			20'000.-					20'000.-	Am, Rte
<b>Fiche de mesures 7-2 : relations entre exploitants agricoles, résidents et entreprises</b>									
Démarche participative.	(26'000.-)								Am, Soc
Aménagement d'un marché, point de vente, ...	A définir		A définir					A définir	Am, Fin
Mesures d'information, de communication, de sensibilisation.	10'000.-		20'000.-					20'000.-	Am, Soc

<b>Fiche de mesures 7-3 : Milieux naturels</b>								
Etude de valorisation du site de l'ancienne STEP du Nant-d'Avril.				30'000.-				Am, Mob&Env, Bât
Plantation de chênes et noyers le long des chemins.				20'000.- (non compris subventions)	40'000.- (non compris subventions)	40'000.- (non compris subventions)		Mob&Env
Renouvellement du patrimoine arboré le long des chemins historiques.					50'000.- (non compris subventions)			
Renforcement du boisement le long du Nant de l'Ecras.					20'000.-			Mob&Env
Renouveler les saules le long du Nant des Fontaines.					20'000.-			Mob&Env
Aménagement d'un parking au ch. de la Combe-d'Ornex.					50'000.- (non compris achat terrain)			Am, Rte
Etude de mise en valeur du Nant d'Avril.					20'000.-			Mob&Env
Aménagement d'un parcours didactique à travers le bois de Merdisel.					30'000.-			
Mesures d'information et de sensibilisation.				10'000.-	20'000.-	20'000.-		Mob&Env
<b>Fiche de mesures 8-1 : Réseau cyclable</b>								
Abris à vélos.				40'000.-	20'000.-			Rte, Mob&Env
Sécurisation carrefours, aménagements hors réseau cantonal				60'000.-	120'000.-	120'000.-		
Mesures de sensibilisation et de communication.				10'000.-				Rte, Mob&Env
<b>Fiche de mesures 8-2 : Stationnement dans le village</b>								
Mesures d'aménagement.				50'000.-				Rte, Mob&Env
Contrôle accru (présence ASM renforcée)				A définir	A définir	A définir		Fin
<b>Fiche de mesures 9-1 : Réseau piétonnier du village</b>								
Aménagements autour de l'école (village).				10'000.-				Am, Rte, Mob&Env
Aménagements des chemins de Merdisel et Pré-Gentil.				50'000.-				Am, Rte, Mob&Env
Aménagement de nouveaux chemins.				25'000.-	50'000.-	50'000.-		Am, Rte, Mob&Env

